

Le compostage en quelques mots

En moyenne, les **biodéchets** (épluchures, restes alimentaires, déchets de jardin) représentent près d'1/3 de ce que nous jetons. Dans la poubelle, c'est l'équivalent de **30 à 50 kg** par habitant chaque année. Le compostage représente une action phare pour réduire sa quantité de déchets.



Pour composter vos biodéchets, vous pouvez réaliser un tas dans un coin de votre jardin ou utiliser un **composteur**. Dans ce dernier cas, les **3RD'Anjou** peuvent vous en mettre un à disposition. Pour cela, le syndicat vous invite à participer à un **forum d'échange** sur les pratiques de compostage de **30 minutes** environ au terme desquelles le composteur vous sera remis. N'hésitez pas consulter le site internet des **3RD'Anjou** car l'inscription est obligatoire. La participation de **20€** pour un composteur de **300 L** environ, sera facturée sur votre redevance incitative du semestre en cours.



Une fois votre composteur installé vous pourrez ici déposer :

Les déchets de cuisine :

épluchures, coquilles d'œufs écrasées grossièrement, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, agrumes, etc.

Les déchets de jardin :

tontes de gazon (en petite quantité), feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, les petits branchages, etc.

Les déchets de maison :

mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, mandrins de papier toilette, plantes d'intérieur, etc.

À l'inverse, vous ne pourrez pas y déposer :

👎 Les produits synthétiques non-biodégradables : verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur, etc.

👎 Les couches-culottes

👎 Les bois vernis ou peints : les bois de menuiserie ou de charpente, presque toujours traités chimiquement.

👎 Les produits chimiques (huile de vidange, etc.) de façon générale. N'oubliez pas que nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.

👎 Afin d'éviter d'attirer les rongeurs, ne pas déposer de viandes, de poissons, de crustacés ou encore de coquillages, etc.

Après quelques mois et un peu d'attention vous pourrez utiliser le compost produit pour fertiliser votre terrain ou votre jardin. Vos fleurs et vos légumes vous remercieront !



Astuce

La **pelouse** peut également être déposée au pied des arbustes et des haies afin de conserver l'humidité et de limiter la pousse des herbes sauvages tout en apportant de la matière organique.

